

# **Comité régional de suivi des programmes européens en Bourgogne-Franche-Comté**

**18 mars 2025**

**Programme national FSE + 2021-2027**

## Bilan de la programmation FSE+ au 31 janvier 2025

Le volet déconcentré du programme national FSE+ est doté d'une enveloppe de 91,2 millions d'euros dont 72,2 millions sont confiés aux 8 conseils départementaux de Bourgogne-Franche-Comté, chefs de file de l'Inclusion et reconduits comme organismes intermédiaires (OI) pour la période 2022-2027.

En cumul depuis la validation du programme fin 2022, 95 AAP ont été publiés et ont donné lieu au conventionnement de 342 opérations et **48 millions d'euros de FSE+**, soit 53% de l'enveloppe régionale.

Le taux de programmation est supérieur à la moyenne nationale (35%) et cette dynamique résulte notamment d'un démarrage rapide du programme après la signature des conventions de subvention globale des OI dès le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Avec 79 AAP publiés et près de 300 projets soutenus, les conseils départementaux ont ainsi engagé plus de 37 millions d'euros de FSE+ en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des plus démunis et de l'insertion des jeunes. La DREETS a publié pour sa part 16 appels à projets régionaux et conventionné 44 opérations à hauteur de 11 millions d'euros de FSE+.

Le FSE+ soutient majoritairement des projets d'inclusion active pour les demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail (Priorité 1 Objectif Spécifique H).

Au niveau départemental, 31 millions d'euros de FSE+ ont été engagés par les OI pour co-financer l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA, l'encadrement des chantiers d'insertion, les dispositifs de mobilité et de levée des freins dans l'accès à l'emploi ou encore les clauses d'insertion.

Avec les opérations d'envergure régionale co-financées par la DREETS à hauteur de près de 1 million d'euros, le taux de programmation pour cet objectif spécifique s'élève à plus de 60%.

En ce qui concerne les projets de lutte contre la pauvreté et d'inclusion sociale des publics les plus vulnérables, y compris les enfants, les personnes exclues du logement, les femmes victimes de violences... (Priorité 1 Objectif Spécifique L), les crédits communautaires restent plus difficiles à mobiliser. L'accompagnement purement social et déconnecté d'un accès à l'emploi concerne en effet de nouveaux opérateurs, parfois trop fragiles financièrement ou peu enclins à solliciter une subvention FSE compte tenu des exigences de suivi et de traçabilité qui y sont liées. Cet objectif spécifique, doté de 13 millions d'euros, affiche un taux de programmation d'à peine 23 %.

Les montants programmés et taux d'avancement pour les autres objectifs spécifiques (insertion des jeunes, lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement des mutations économiques ...) varient de 34 à 64%.

## Réalisations financières

Les premiers bilans d'exécution des opérations conventionnées au titre de 2022-2023 totalisent 20 millions d'euros de FSE+ dont plus de 13 millions ont été validés suite aux contrôles de service fait (CSF) et 5 millions déclarés en appels de fonds.

Le taux de consommation régional s'établit ainsi à près de 15% des crédits maquetés (7% en moyenne nationale).

	<b>Maquette UE (en millions d'€)</b>	<b>Taux de programmation UE</b>	<b>Taux de réalisation (déclaré bilans)</b>	<b>Taux de consommation (retenu CSF)</b>
DREETS	19,0	57,9%	20%	16%
Départements	72,2	51,2%	23%	14%
<b>TOTAL BFC</b>	<b>91,2</b>	<b>52,6%</b>	<b>22,4%</b>	<b>14,7%</b>

Pour éviter tout dégageant d'office (DO) au 31 décembre 2025, l'objectif régional de déclaration de dépenses FSE+ à la Commission européenne est fixé à 12,7 millions d'euros.

Fin janvier 2025, avec plus 13 millions d'euros retenus en cumul, cet objectif est donc déjà atteint.

## Cadre de performance

31 000 participants sont enregistrés dans l'appliquatif de gestion du FSE+ au titre des opérations co-financées : 46% sont des femmes, 36% sont âgés de 18 à 29 ans, 58% sont chômeurs et 12% en situation de handicap.

Au même titre que pour la programmation 14-20, des indicateurs dits de performance sont associés au programme national FSE+ et déclinés par région et par objectif spécifique. Des valeurs intermédiaires sont déterminées au 31 décembre 2024 et des valeurs cibles au 31 décembre 2029.

Dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du programme national FSE+ , les valeurs intermédiaires atteintes seront présentées par l'autorité de gestion (DGEFP) à la Commission européenne fin mars 2025.

Au niveau régional, les cibles intermédiaires de performance ont été établies pour la DREETS et pour chacun des 8 conseils départementaux. Pour rappel, ces derniers ont bénéficié d'une première délégation de crédits pour la période 2022-2025, correspondant à 70 % des enveloppes notifiées pour la durée du programme. Les crédits correspondant aux tranches 2026-2027 ont été mis en réserve à la signature des conventions de subvention globale et seront alloués, en fonction des résultats atteints, au 2<sup>ème</sup> semestre 2025 (examen en cours).

Plus globalement, les cibles de performance régionales assignées aux objectifs d'insertion (OS H) à fin 2024 ont été atteintes sans difficulté compte tenu du nombre d'opérations soutenues dans ce champ. A titre d'exemple, ont bénéficié d'une action financée par le FSE+ 7 680 chômeurs de longue durée (154% de la cible), près de 3 000 personnes en situation de handicap (138 %) et 9 885 salariés en insertion (283 %).

A l'inverse et en lien avec le retard de programmation dans le domaine purement social, la cible « total des participants » de l'objectif spécifique L « Lutte contre la pauvreté » n'est pas atteinte à fin 2024 (40 %).

Au titre de la Priorité 2 relative à l'insertion des jeunes, le taux d'atteinte de la cible « chômeurs et inactifs » au niveau régional est de 61%, mais aucun « participant accompagné vers et dans l'alternance » n'est comptabilisé à fin 2024, pour une cible fixée à 2066 jeunes.

L'autre volet de la Priorité 2 (lutte contre le décrochage scolaire) affiche également un taux relativement faible de 32 % de la cible régionale malgré le soutien du FSE+ à l'important plan de persévérance scolaire du Rectorat.

## Exemples de projets co-financés par le FSE+ en BFC

Pour répondre aux nouvelles thématiques sociales du programme national FSE+, deux appels à projets ont été publiés par la DREETS en 2024 concernant la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales et l'accès au logement. Ces AAP ont donné lieu à la programmation de 2 projets nouveaux présentés ci-dessous :

### « Les Êtres humaines »

Ce projet porté par l'association ILS SCENENT a pour but de créer un spectacle joué par des comédiennes professionnelles et par des femmes ayant survécu à la violence conjugale et voulant témoigner de leur cheminement. Les représentations théâtrales envisagées à l'issue de cette création inspirée du recueil de la parole des victimes seront aussi des outils de médiation créative, de communication et de sensibilisation pour faire évoluer la situation des femmes victimes de violences. Une subvention de 58 934 euros représentant 60% du coût éligible du projet est alloué à l'association pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 décembre 2025.

### « Maintien dans le logement des personnes en difficultés sociales en milieu rural »

Ce projet est proposé par l'agence immobilière sociale SOLIHA afin de capter de nouveaux biens en milieu rural et de convaincre des propriétaires de confier leur parc pour le mettre à disposition de personnes sans logement. Parallèlement est mis en place un accompagnement social des ménages qui le souhaitent : réalisation des démarches pour entrer dans le logement, accès aux droits pour éviter les impayés de loyers, recours à un intermédiaire entre le locataire et le propriétaire en cas d'éventuelles difficultés afin de rechercher collectivement des solutions. SOLIHA bénéficiera d'une subvention FSE+ de 83 820 euros en 2024/2025 pour porter cette action.

Au niveau départemental, parmi les projets couramment soutenus en matière d'inclusion active, on retrouve généralement des ateliers et chantiers d'insertion destinés à offrir une activité professionnelle et un accompagnement aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. C'est le cas du **chantier d'insertion par le maraîchage** des Restaurants du Cœur à Sermoise-sur-Loire co-financé par le conseil départemental de la Nièvre à hauteur de 197 500€ pour la période 2024-2025. Disposant d'un jardin maraîcher et d'un local de stockage pour fournir des denrées alimentaires aux 24 centres de distribution du département, il accueillera une soixantaine de salariés en 2 ans.